



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'accidentalité des piétons dans la région Occitanie

De 2020 à 2024

2 584 accidents
235 tués
2 673 blessés



Définitions

Accident : il provoque au moins une victime (tué ou blessé), survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

L'accident grave : comporte au moins un tué ou un blessé hospitalisé.

L'accident mortel : comporte au moins un tué.

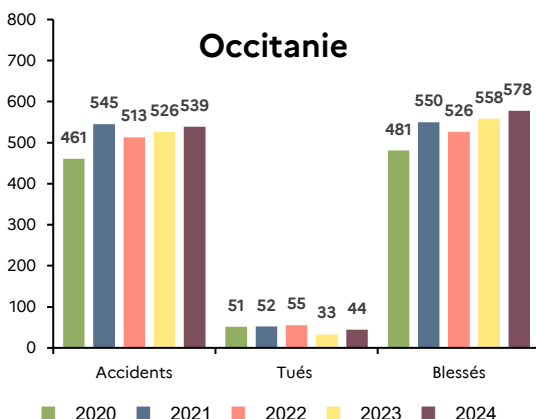
Tués : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessés : on distingue les blessés hospitalisés (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les blessés légers (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

Dans ce document, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

Piéton : Un piéton est un usager à pied, sur un trottoir ou sur la chaussée. Les usagers qui poussent un vélo ou un cyclo avec leurs mains sont donc considérés comme des piétons. Les usagers handicapés en chaise roulante, usagers utilisant des engins de déplacement personnel sans moteur (EDP sm) tels que les trottinettes, skateboard, rollers sont également considérés comme des piétons.

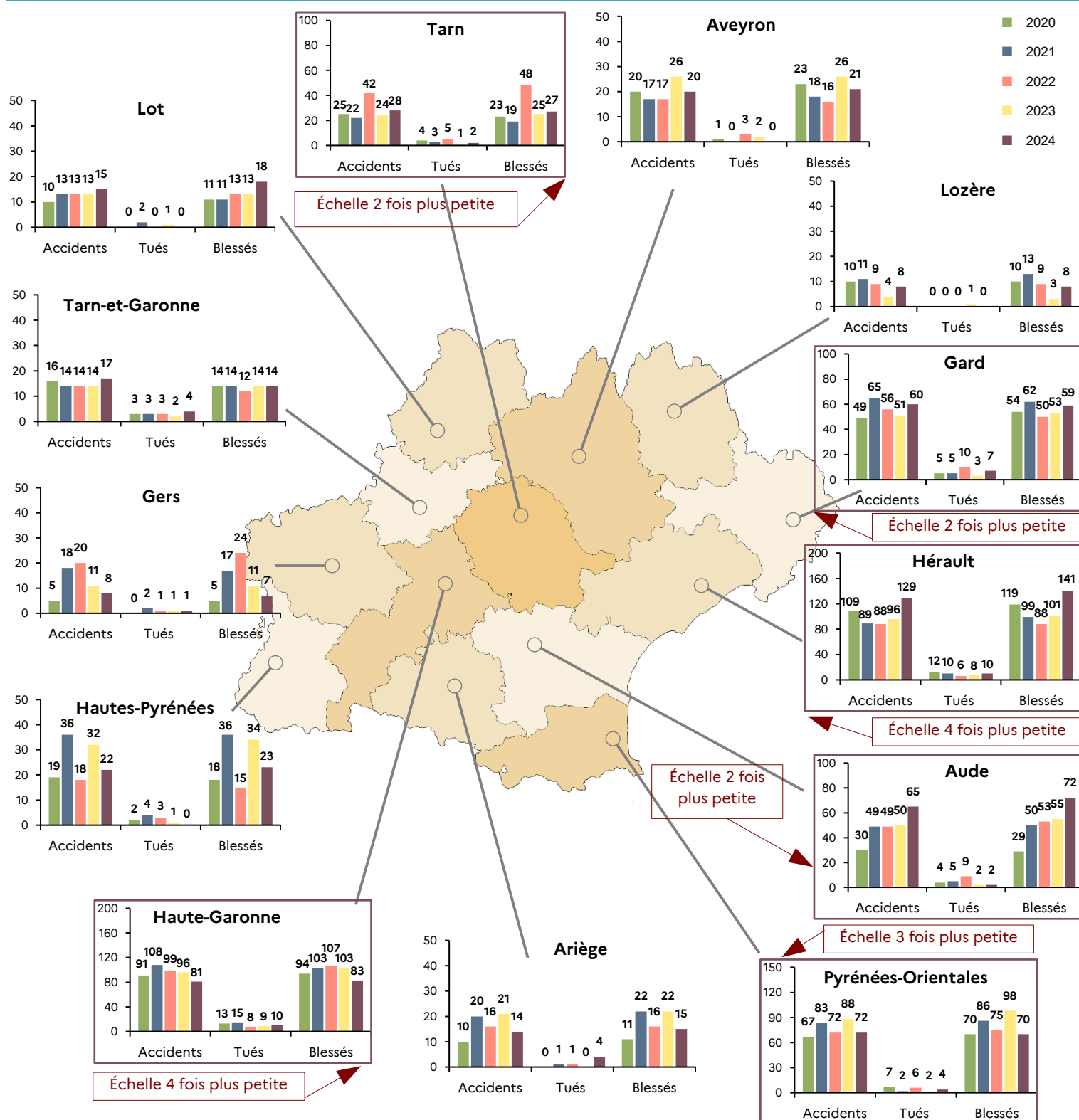
Évolution de l'accidentalité impliquant un piéton



Le nombre d'accidents et de blessés est globalement en hausse sur la période d'étude, alors que le nombre de tués est relativement stable sur les trois premières années, avec tendance à la baisse sur les deux autres.

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Évolution de l'accidentalité impliquant un piéton par département



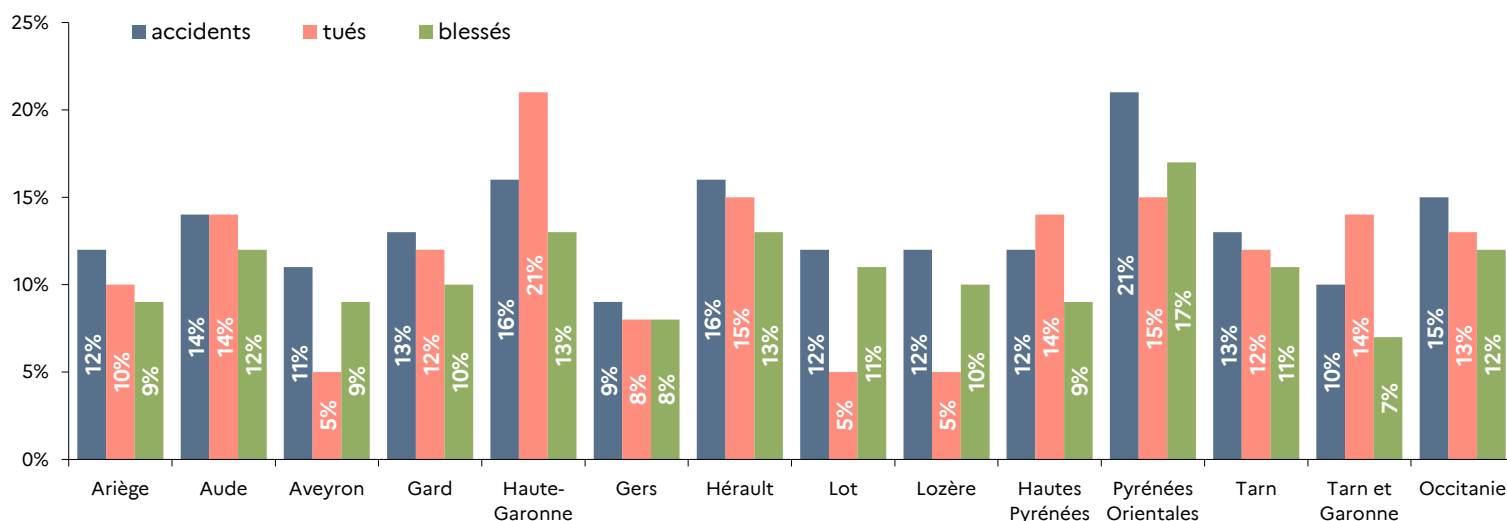
La lecture des trois indicateurs "accidents", "tués" et "blessés", dans les départements de l'Occitanie, ne permet pas de dégager une tendance sur la période d'étude.

La Lozère est le département présentant la plus faible accidentalité « piétons » tous indicateurs confondus sur la période d'étude.

Dans les accidents impliquant un piéton, trois départements, la Haute-Garonne, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales représentent 53 % des accidents et des blessés de la région et 52 % des tués.

Attention : les évolutions des petits chiffres sont très sensibles aux variations. C'est pourquoi les tendances doivent être analysées dans la durée.

Part de l'accidentalité avec piéton par rapport à l'accidentalité générale

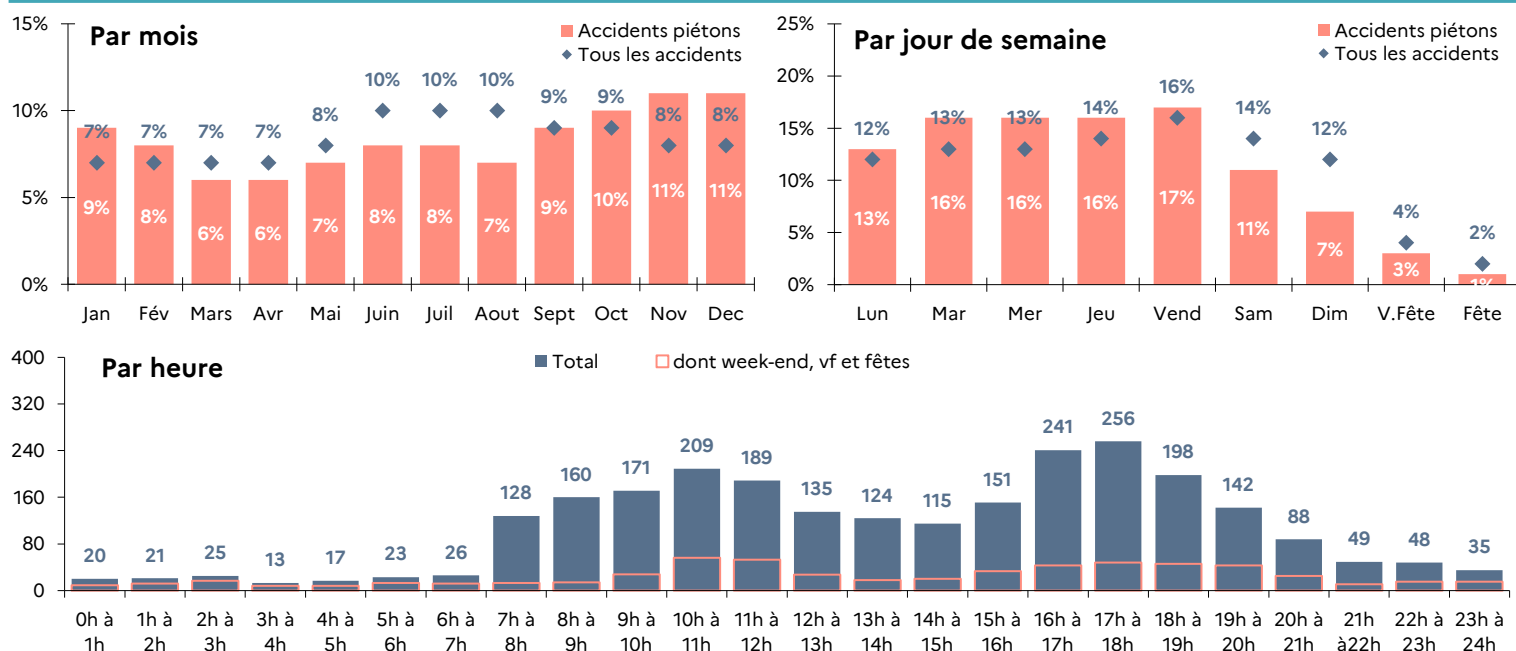


En Occitanie, les accidents impliquant un piéton représentent 15 % de l'accidentalité générale. Leur part est de 13 % des tués et de 12 % des blessés de la région.

En Haute-Garonne, dans l'Hérault et dans les Pyrénées-Orientales, la part des accidents, des tués et des blessés est supérieure aux valeurs régionales.

Le Gers a le taux d'accidents le plus bas. L'Aveyron, le Lot et la Lozère présentent les taux les plus bas pour les tués (5 %) ; le Tarn-et-Garonne a le taux le plus bas pour les blessés.

Répartition des accidents impliquant un piéton dans le temps

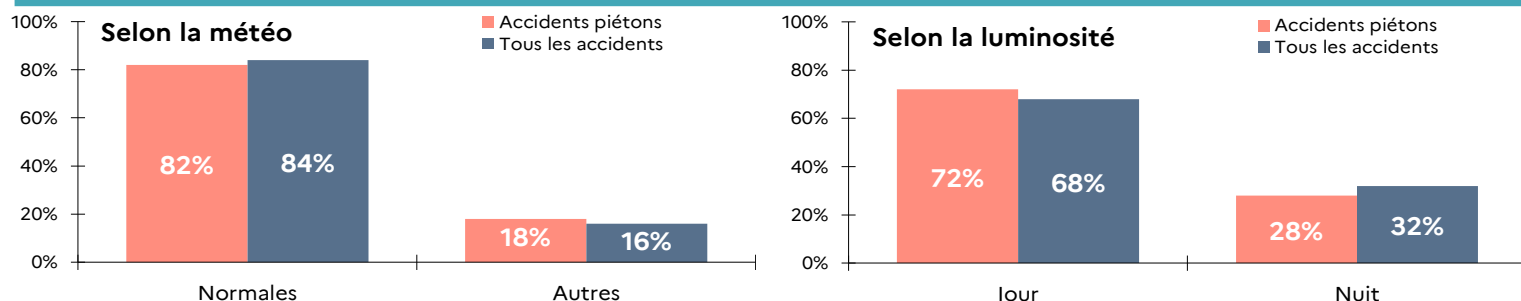


Les mois de novembre et décembre sont les mois où l'accidentalité des piétons est la plus importante (11%), soit trois points de plus par rapport à l'accidentalité générale. A contrario, les minima sont enregistrés sur les mois de mars et d'avril (6 %). Toujours par comparaison à l'accidentalité générale, on recense moins d'accidents piétons durant la période estivale.

Les week-ends sont les jours où l'on recense le moins d'accidents piétons. En semaine, le lundi est le jour ayant la plus faible accidentalité piétons (13%). Du mardi au vendredi, l'accidentalité piéton est relativement constante, avec un maximum (17 %) le vendredi. On note en semaine une proportion plus importante des accidents piétons par rapport à l'accidentalité générale.

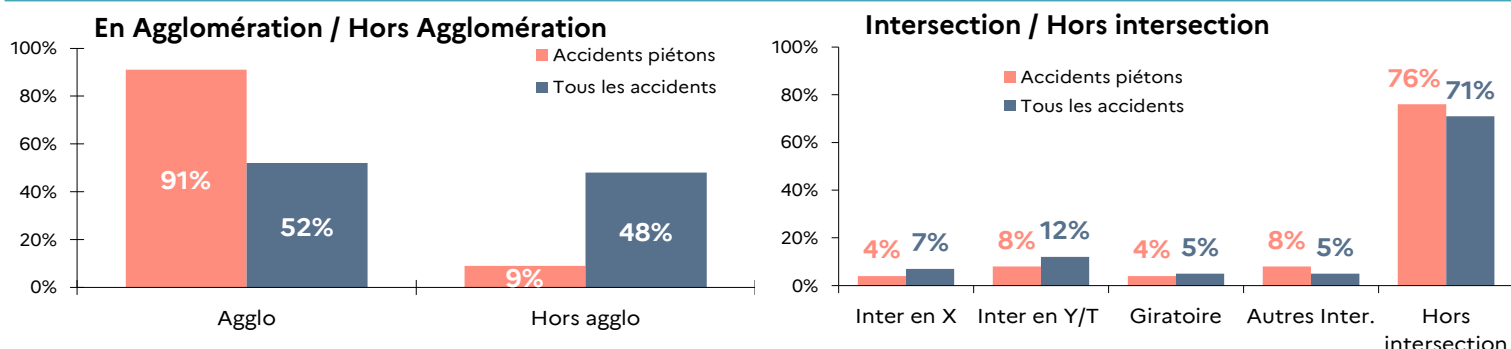
Les accidents avec un piéton se concentrent sur la période diurne avec un premier pic en milieu de matinée (10 h à 11 h) et un second pic entre 16 h et 18 h. On peut noter que sur la période horaire comprise 0 h et 7 h, 54 % des accidents piétons se produisent le week-end, la veille d'un jour de fête ou un jour de fête.

Répartition des accidents impliquant un piéton selon les circonstances



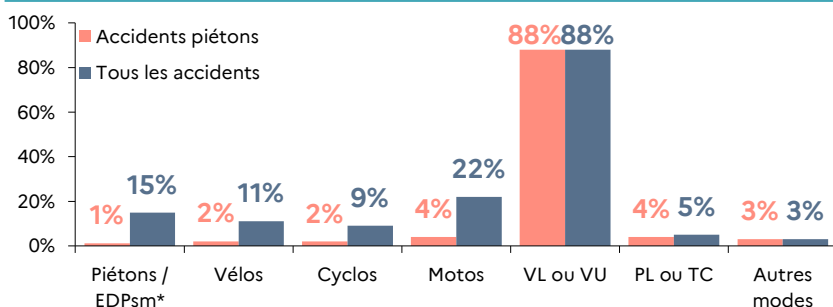
Les accidents impliquant un piéton sur la région se produisent, comme pour l'accidentalité générale, majoritairement dans des **conditions atmosphériques normales et de jour**. Toutefois, on note deux points de moins par rapport à l'accidentalité générale, en conditions climatiques normales.

Répartition des accidents impliquant un piéton suivant la localisation



Les accidents impliquant un piéton se produisent **majoritairement en agglomération (91 %)** et **hors intersection (76 %)**. En agglomération, les accidents piétons sont surreprésentés par rapport à l'accidentalité générale (+ 39 points).

Répartition des accidents impliquant un piéton par type de véhicule



Dans les accidents avec un piéton, les voitures légères ou des utilitaires représentent la part la plus importante avec 88 %, dont 78 % pour les VL.

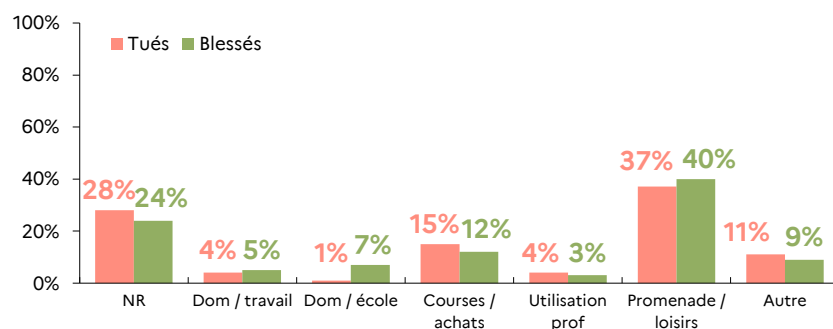
Il est à noter que dans 1 % des cas, on observe un conflit « piéton » - « EDPsm ** »

Le total peut être supérieur à 100 %, en effet un accident peut impliquer plusieurs types de véhicule

* Dans le Graphe pour l'item « piétons » seul les EDPsm sont comptés

** EDPsm : Engin de déplacement personnel sans moteur

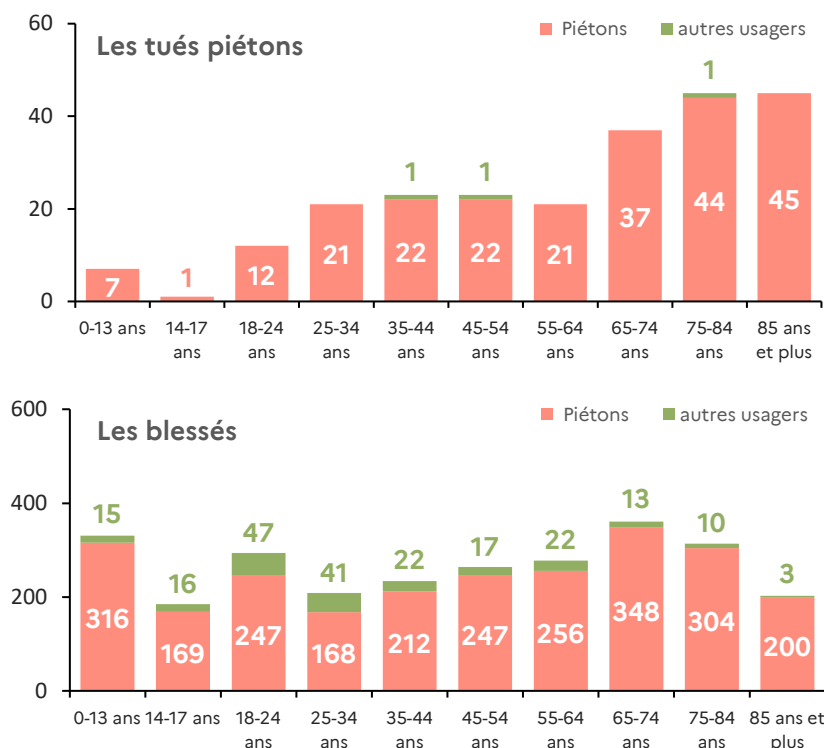
Les impliqués dans les accidents piétons par type de trajet



Dans les accidents impliquant un piéton, les victimes, soit 37 % des tués et 40 % des blessés, sont en « promenade- loisirs ». Les déplacements pour raison professionnelle (trajets domicile-travail ou les missions) représentent 8 % des tués et des blessés. Pour 28 % des tués et 24 % des blessés, le motif du déplacement n'est pas connu ou pas renseigné.

Les impliqués dans les accidents piétons

... selon la classe d'âge



Sur les 2 584 accidents impliquant un piéton, 235 personnes sont décédées, dont 232 piétons soit **99 %** des personnes impliquées.

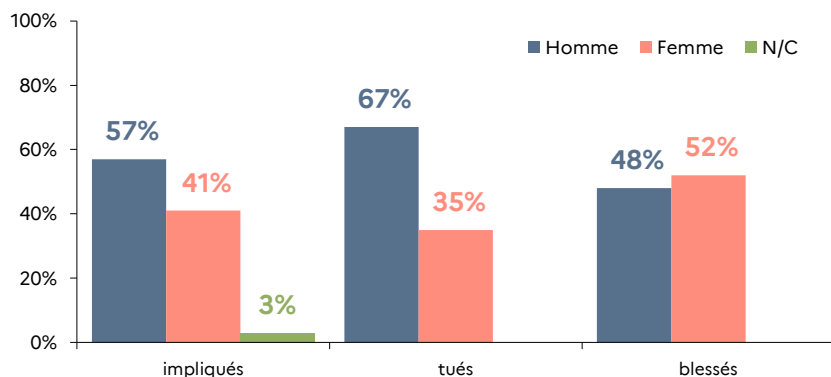
Dans ce type d'accident, les piétons seniors (classe d'âge 65 ans et +) représentent **54 %** des tués.

À noter que les jeunes de 0 à 17 ans représentent **3 %** des tués.

On note également que sur les 2 673 blessés recensés dans des accidents piétons, 2 467 sont des piétons, soit **92 %** des personnes impliquées. Parmi eux, **21 %** sont des enfants ou des adolescents (classe d'âge 0 à 17 ans) et **36 %** des seniors (classes d'âge 65 ans et +).

Ces chiffres traduisent l'extrême **vulnérabilité des piétons** dans les accidents de la circulation, notamment pour les seniors où le rapport tués/blessés est plus important, passant de 9 % pour l'ensemble des classes d'âge à 15 % pour les seniors (65 ans et +).

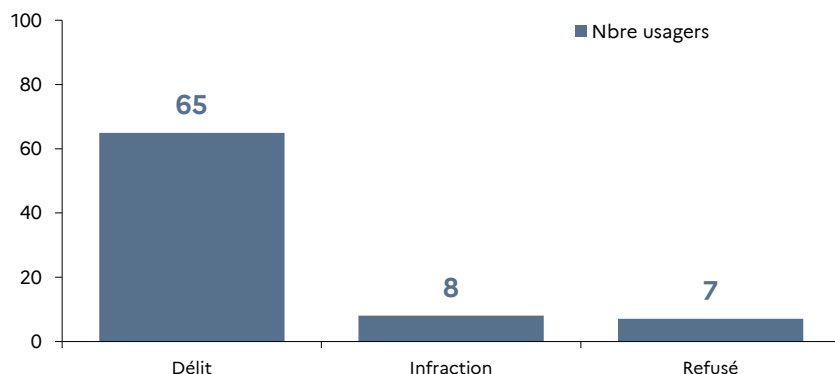
... selon le sexe



Les hommes sont les principaux impliqués dans les accidents avec piétons (57%). Ils représentent la majorité des tués dans les accidents impliquant un piéton (67 %).

A contrario, on note que pour les blessés, 52 % sont de sexe féminin.

... selon l'alcoolémie



Sur les 2 798 personnes impliquées dans les accidents piétons, 97 % (soit 2 718) n'étaient pas alcoolisées.

Pour les 80 personnes alcoolisées, on note que 65 étaient en délit (81 %) et 8 en infraction (10 %). Sur la totalité des impliqués avec alcool, 7 ont refusé le contrôle (9 %).

Directrice de publication : Laurence PUJO — Rédaction et réalisation : Philippe LEGRAS, Sélim ABDI

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
Cité administrative 1, place Émile Blouin CS 10008 31952 Toulouse Cedex 9
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr